

L'évolution des termes du Cyberespace en matière de Terrorisme International

Serafina Germano*

Abstract: International security has become a current and crucial subject in consideration of the murderous terrorist actions that have struck France and the whole of Europe. The threat of terrorism also concerns the Web. Indeed, it is becoming the place where terrorism used to spread, proclaim, and claim any violence. This study proposes to analyze the words composed of the prefix *cyber-* in a corpus of general and specialized press texts dealing with terrorist events, particularly cyberterrorism. The morphological and semantic analysis of the collected terms will allow us to verify the creative character of this prefix in the field of international security.

Keywords: Prefix cyber-, Terrorism lexicon, Corpus analysis, Cyberterrorism, Neology.

1. Du terrorisme au cyberterrorisme : quelques définitions introductives

Les événements du 11 septembre 2001 constituent une date fondamentale, à partir de laquelle, comme Igwe le souligne, « il se produit continuellement de remarquables mutations dans beaucoup de ramifications de notre existence » (Igwe 2005) en annonçant, même au niveau linguistique, le début d'une réflexion sur la terminologie du terrorisme.

Plusieurs points de vue doivent être pris en compte pour donner une définition du mot terrorisme (Igwe 2007, 191-92). Le terrorisme constitue tantôt une action qu'une menace criminelle ayant pour cible la vie privée et publique des individus, d'après la définition donnée lors de la Convention Arabe pour la Suppression du Terrorisme (1998 – Caire) :

Tout acte ou menace de violence, peu important ses motifs ou ses mobiles, qui survient dans le cadre d'un agenda criminel et cherchant à semer la panique parmi les gens, causant la peur en leur faisant du mal, ou en mettant leurs vies, leur liberté ou leur sécurité en danger, ou cherchant à causer un dommage à

* Università degli Studi di Napoli "L'Orientale". serafinagermano1@gmail.com.

l'environnement ou aux installations publiques ou privées ou la propriété... ou tentant de mettre en danger une ressource nationale (Jagwanth et Soltau 2002).

Cela dit, le terrorisme n'est pas seulement un acte, mais aussi un comportement visé à créer un effet psychologique sur sa cible, c'est-à-dire contraindre et intimider : « L'utilisation de la violence ou de la menace de violence pour contraindre ou intimider des gouvernements ou des sociétés à agir dans un sens conforme à des objectifs politiques, idéologiques et religieux » (Blais 2004, 9).

Si le terrorisme s'est toujours identifié avec des organisations terroristes, *Al-Qaïda*¹ par exemple, nous assistons aujourd'hui à la naissance du *terrorisme 2.0*², qui fait des réseaux sociaux le lieu privilégié pour se diffuser, convaincre et terroriser, comme dans le cas récent de *Daech*³.

Toute tentative définitoire doit aussi tenir compte de l'évolution diachronique du phénomène du terrorisme. Chaliand et Blin reconnaissent au moins deux grands moments dans l'histoire du terrorisme : une première phase de « terrorisme moderne » (2015b, 127-150) et une seconde phase de « terrorisme contemporain » (2015a, 291-340). Le terrorisme moderne qui s'ouvre avec la Terreur de la Révolution française voit l'affirmation des mouvements de revendication nationale et de terrorisme anarchiste au XIX^e siècle, ainsi que des mouvements de résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale. Le terrorisme contemporain commence en 1968 pour se conclure avec le début du XXI^e siècle. Il s'agit d'une période qui voit l'essor de la guérilla urbaine en Amérique latine et de la violence dans la région israélo-palestinienne. À partir des années 70 on assiste aussi à la diffusion du terrorisme religieux, vers la définition de formes radicales d'islamisme djihadiste⁴. Enfin, une dernière phase commence avec les attentats du 11 septembre 2001 et se caractérise par des aspects multiples : terrorisme nucléaire, chimique, biologique et numérique, mieux connu sous le nom de *cyberterrorisme*.

C'est exactement à l'intérieur de la catégorie du cyberterrorisme que nous articulerons notre analyse linguistique. Or, pour bien expliquer le critère de

¹ *Al-Qaïda* signifie *la base*, s'adressant en particulier à la base secrète d'Oussama Ben Laden, même si la paternité du mot est attribuée à Azzam, qui a réuni depuis 1988 une armée pour la reconquête du monde musulman (Migaux 2004, 341-420).

² Cette définition est tirée de (Par Ian Vidal et al. 2015).

³ Le mot *Daech* correspond à l'acronyme arabe de État islamique d'Irak et du Levant, mouvement fondé en avril 2013 par Abou Bakr Al-Baghdadi, qui devient le calife autoproclamé. À la différence d'Al-Qaïda qui tente de déstabiliser un État, Daech veut en construire un. Il fait un usage médiatique de la terreur, mais au fur et à mesure qu'il impose la terreur dans le monde entier, il perd le contrôle territorial en Syrie et en Irak (Chaliand 2015, 643-664).

⁴ Migaux (2004, 282) explique que la génération d'islamistes radicaux agit par la violence, afin de « restaurer le califat (symbiose du politique et du religieux) et réunifier l'*oumma* (communauté musulmane) ». Le terrorisme islamiste d'origine sunnite constitue la menace internationale la plus dangereuse.

collecte des textes et d'analyse des occurrences retrouvées, il nous semble nécessaire de donner quelques repères du préfixe *cyber-* et du mot *cyberterrorisme*. Le mot *cyber* vient du grec *kubernêtikê*, c'est-à-dire *gouvernail* ou *science du gouvernement*⁵, indiquant dans les contextes maritimes l'art de la navigation. Dans le domaine de l'informatique, le concept a été adopté métaphoriquement pour indiquer l'art de naviguer sur Internet, comme le démontrent aussi les collocations *surfer sur le Web* ou *naviguer dans le cyberespace*. Le mot anglais *cyberspace*⁶ est utilisé pour la première fois en 1984 par William Gibson, auteur de science-fiction, dans son roman *Neuromancer*. À partir des mots *cybernétique* et *cyberespace*, le préfixe *cyber-*, comme il est précisé dans le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey 1998, *ad vocem*), « est devenu un élément des mots-composés à la mode avec l'idée d'automatisme informatique, de robotique ». Toute une série de mots se développe, en fait, autour du cyberespace, pour se référer au monde du numérique: *cyborg*, *cybernaute*⁷ et *cybérien*⁸ sont les plus répandus. Il s'agit souvent d'emprunts assimilés, comme *cybersquat* ou de calques structuraux, comme *cybercaméra*, selon une classification de Centrella (2012, 29-33)⁹. Mais l'attestation de *cyber* dépasse le domaine informatique devenant très productif dans d'autres contextes de la vie quotidienne, comme le *Grand Dictionnaire Terminologique (GDT)* le démontre : *cybermarché*, *cyberentreprise*, *cybercommerce* dans le domaine des finances, de la culture avec *cyberculture* et *cyberintellectuel* et surtout dans le domaine de la sé-

⁵ La science du gouvernement s'identifie avec la *cybernétique*, science qui regroupe les théories relatives aux communications et à la régulation dans l'être vivant et la machine (Rey 2005, *ad vocem*).

⁶ Gibson décrit ainsi le cyberespace dans *Neuromancer* : « Le cyberespace. Une hallucination consensuelle vécue quotidiennement en toute légalité par des dizaines de millions d'opérateurs, dans tous les pays, par des gosses auxquels on enseigne les concepts mathématiques... Représentation graphique de données extraites des mémoires de tous les ordinateurs du système humain. Une complexité impensable. Des traits de lumière disposée dans le non-espace de l'esprit, des amas et des constellations de données. Comme les lumières de ville, dans le lointain... » (Desbois 2011).

⁷ Il s'agit de mots empruntés à l'anglais ; le premier se formant par apocope du mot *cyber* et du mot *organisme* se définit comme « un organisme humanoïde électronique ». Le deuxième, formé par aphérèse du mot *astronaute* et du préfixe *cyber-* indique « la personne qui se déplace dans le cyberespace ». Les définitions sont tirées de *Dictionnaire culturel en langue française* (Rey 2005, *ad vocem*).

⁸ Le mot *cybérien* renvoie « à tout ce qui concerne le monde virtuel des réseaux » (Raus 2001, 76). Il apparaît aussi dans le *Grand Dictionnaire Terminologique (GDT)* depuis 2000, comme synonyme de *cyberjargon*, c'est-à-dire le langage utilisé dans le domaine du cyber.

⁹ Dans son étude sur le langage de l'informatique, Centrella analyse aussi les mots composés de l'élément grec *cyber*, elle précise qu'il s'agit soit d'emprunts, dans un processus de prolongement de l'anglais vers le français (*cybersquatter* de *cybersquatter*), soit de calques qui reprennent la structure du terme anglo-américain (*cybercaméra* de *webcamera*).

curité avec des termes comme *cyberpolice*, *cyberpornographie*, *cybercriminalité*, *cyberguerre* et *cyberterrorisme*¹⁰.

Le *cyberterrorisme* est strictement lié à l'utilisation et à l'exploitation du cyberspace pour déclencher des pratiques de déstabilisation, de violation et parfois de *terreur* sur Internet, comme on peut le constater dans le *Larousse* en ligne: « Ensemble des attaques graves (virus, piratage, etc.) et à grande échelle des ordinateurs, des réseaux et des systèmes informatiques d'une entreprise, d'une institution ou d'un État, commises dans le but d'entraîner une désorganisation générale susceptible de créer la panique ».

Le cyberterrorisme se caractérise par des attaques définies comme « asymétriques » (Arpagian 2010, 12), qui en tant que phénomènes de piratage d'un seul individu ou de quelques membres d'un groupe ont comme cible les sites des grandes institutions, des gouvernements ou des entreprises. Ces menaces sur la Toile sont envisagées à partir de l'année 2000, quand le mot fait son apparition dans la presse: « En France, il n'y a encore jamais eu de menaces graves sur des infrastructures vitales, mais le cyberterrorisme est devant nous »¹¹, peut-on lire sur « Le Monde ». L'hypothèse du développement d'un véritable cyberterrorisme est confirmée par des faits peu antécédents, comme « les attaques informatiques terroristes »¹², menées contre l'Otan par des hackers serbes, pendant la guerre du Kosovo en 1999. D'autres phénomènes d'une certaine envergure sont à retrouver à la fin des années 2000, dans le cas du sabotage des sites ministériels estoniens en 2007 où apparaissait l'image d'Adolphe Hitler, ou dans le cas de l'attaque contre Google en 2010 attribuée à la Chine, qui n'était pas à son premier coup d'essai, comme cela a été révélé dans les attaques menées contre les sites nucléaires américains, les ordinateurs de la Maison-Blanche et de la Nasa. En France, plusieurs événements sont à rappeler : le groupe de cyberpirates musulmans, Akincilar, s'en est pris au site de Charlie Hebdo en 2011. Puis, en 2015, après les attentats meurtriers qui ont frappé le même journal, une cyberattaque attribuée aux djihadistes de Daech a pris pour cible le site de TV5 Monde et au même moment l'armée américaine au Moyen Orient a subi une attaque semblable. Ces attaques démontrent la diffusion d'un véritable cyberdijihad, qui se sert du web et des réseaux sociaux pour attaquer, pour revendiquer les attaques menées et pour communiquer avec ceux qui sont appelés loups solitaires et combattants étrangers. Cela pour dire que si le préfixe cyber- naissait avec une connotation fantaisiste et fascinante, il acquiert aujourd'hui des connotations

¹⁰ Le mot *cyberterrorisme* apparaît pour la première fois, avec *cyberguérilla*, en 1996 dans « Le Monde » (Raus 2001, 78).

¹¹ Il s'agit de la déclaration du commissaire principal de police, Hubert Marty-Vrayance, parue en 2000 dans « Le Monde ». Elle porte sur le projet d'une Convention sur la criminalité dans le cyberspace, à l'ordre du jour pour le G8 à Paris (Mandard 2000).

¹² Le cyberterrorisme est ainsi défini comme « la troisième plus grande menace après les armes bactériologiques et chimiques et le nucléaire », tiré de (Le Monde 2000).

plus sinistres. Le cyberespace pourrait devenir, en effet, le moyen pour des attaques catastrophiques, pour un cyberterrorisme 3.0, où les ordinateurs pilotent à distance des explosions, des incendies, des collisions, des déraillements.

1.1. À propos de la terminologie du terrorisme

Les études menées dans ce domaine cherchent à encadrer tout d'abord l'approche théorique au sein de laquelle il faut situer et analyser la terminologie du terrorisme. On peut considérer au moins deux approches pertinentes, selon une classification donnée par Igwe : la terminologie textuelle de Slodzian et la socioterminologie de Gaudin.

En ce qui concerne cette dernière, il est évident que la terminologie du terrorisme se fonde sur le rapport étroit avec tout aspect de la vie sociale, tel que la politique, la religion, la culture, l'idéologie. Cela justifie aussi le caractère ouvert et dynamique d'une telle terminologie, dans la mesure où elle naît d'une interaction continue avec la dimension sociale de référence. En fait, dans ce domaine, il arrive de nommer de nouveaux faits, concepts, événements et « cette nouvelle forme désignative prend corps dans un système linguistique déterminé, celui de la société qui a créé la nouvelle notion » (Cabré 1998, 252). Gaudin (2003, 42) affirme, à ce propos, que « la stabilité entre signe et référence résulte en fait d'une relation renouvelée de façon continue, ce qui explique les déplacements, infimes ou brutaux ». L'interaction avec des contextes sociaux multiples explique, ainsi, les cas fréquents de terminologisation et de déterminologisation qui caractérisent ce domaine. Deux processus de formation de termes très productifs sont la composition et le figement lexical, comme on le constate dans les travaux de Igwe¹³. Au premier cas appartiennent des mots comme *bioterrorisme*, *narcoterrorisme*, *homme-bombe*, au deuxième cas appartiennent des syntagmes comme *guerre au terrorisme*, *lutte contre le terrorisme*. En ce qui concerne la déterminologisation, il faut considérer des mots qui se sont diffusés dans le lexique commun et qui peuvent soit garder le sens terminologique de base, soit subir une « dilution du sens d'origine » (Meyer et Mackintosh 2000, 205). Tel est le cas du mot *kamikaze* ; emprunté au japonais pour désigner deux tempêtes qui avaient détruit des flottes en 1274 et en 1281, il est devenu un terme de l'aviation indiquant aussi bien un avion qu'un aviateur suicide. Aujourd'hui, il a un sens plutôt générique pour dénommer tout homme-bombe, dont la vulgarisation s'est passée surtout dans la presse.

Dans le cadre de la terminologie textuelle théorisée par Slodzian et Valette (2009), le texte constitue le point de départ pour toute étude sur la terminologie

¹³ Nous faisons référence, en particulier, à une étude d'Igwe (2009) sur les processus de lexicalisation dans le domaine du terrorisme, se fondant sur l'analyse d'un corpus de textes spécialisés et non, tirés de la presse française et anglaise.

logie : « les textes sont les lieux de production des termes ». Cette approche focalise l'attention sur le mot en contexte, qui se fait terme et elle intervient, en particulier, sur la complexité lexicale et conceptuelle d'un tel champ, arrivant à définir la polysémie des termes comme la réalisation d'un sens spécifique dans un texte déterminé. À ce propos, nous pouvons citer le syntagme lexicalisé *11 septembre*, qui selon le contexte peut acquérir deux sens différents, l'un désignant l'événement comme dans l'exemple « le véritable défi que représente le 11 septembre », l'autre désignant tout simplement la date : « les attentats du 11 septembre » (Igwe 2012, 33). C'est seulement dans le premier cas qu'une lexicalisation du syntagme a eu lieu.

La néologie caractérisant ce domaine a été aussi étudiée dans les travaux de Paquin¹⁴, qui définit les caractéristiques principales de la terminologie du terrorisme. Nous remarquons tout d'abord une approche plutôt sémasiologique, basée sur une « veille terminologique » (L'Homme, Bodson et Valente 1999, 25-36), afin de repérer des termes en contexte, à l'aide de plusieurs types de logiciels, dans le but de former des fiches terminologiques et de donner à ce domaine un statut spécialisé. Plusieurs caractéristiques ont été attribuées à cette terminologie : tout d'abord le caractère syntagmatique des termes du terrorisme d'où on obtient un véritable sens spécialisé, ainsi que la riche variété morphosyntaxique : *convention antiterroriste* et *convention antiterrorisme* (Paquin 2006, 97). Le caractère international de cette terminologie est aussi l'une des raisons de cette variété et détermine la présence des termes empruntés : le syntagme *terrorisme global*, emprunt à l'anglais *global terrorism* (Paquin 2006, 110), est souvent utilisé, même s'il serait mieux rendu en français avec *terrorisme mondial*.

2. Description et analyse du corpus *Cybertextes*

2.1. Structure du corpus et méthode d'analyse

L'étude des termes composés à partir de cyber se fonde sur un corpus de référence, nommé *Cybertextes*¹⁵, selon une méthodologie qui se définit comme

¹⁴ L'étude de Paquin (2006) se concentre sur la néologie terminologique et traductive dans le domaine du terrorisme, dans un corpus de textes de la presse francophone et de textes spécialisés issus de plusieurs organismes officiels, comme l'ONU et des revues spécialisées, comme la « Revue Militaire Canadienne ». Le corpus compte de deux parties, l'une antérieure à l'année 2001, l'autre successive à cette année et il a été analysé à l'aide du logiciel *TermoStat*, spécialisé dans l'extraction terminologique.

¹⁵ C'est un corpus de taille moyenne, comptant 135.000 mots environ, qui recueille des textes de 1998 à 2021, disponible au lien : <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1Dsh0Kzuj1jcLAREu4XLkAs7XeGBXZ4js>, Consulté le 10 juillet 2022.

« corpus driven »¹⁶, pour laquelle l'utilisation du corpus électronique peut s'avérer importante dans la définition de réseaux terminologiques qui relèvent de l'usage réel. Condamines (2003, 29) définit le corpus comme : « Une collection de textes (éventuellement un seul texte) constitué à partir de critères linguistiques ou extra-linguistiques pour évaluer une hypothèse linguistique ou répondre à un besoin applicatif ».

Notre corpus se compose de textes à la spécialité variable, tirés du site du quotidien « Le Monde », du magazine spécialisé « Défense et sécurité internationale », du mensuel « Le Monde diplomatique » et du site spécialisé « Terrorisme.net ». Les textes ont été sélectionnés à travers une recherche par le mot-clé générique *cyber* et le mot-clé spécifique *cyberterrorisme*. L'extraction des termes du corpus a été effectuée à l'aide du logiciel *AntConc*¹⁷ qui nous a permis d'obtenir des listes de fréquence du morphème *cyber* et des mots composés à partir de *cyber-*. Ce logiciel permet aussi de vérifier les concordances d'un terme avec ses cooccurrents et de repérer le contexte d'usage des termes sélectionnés. Il donne, en outre, une indication précise de la source, permettant de distinguer entre les deux sous-parties, l'une relative à la presse générale, l'autre à la presse spécialisée.

La formation terminologique dans ce domaine est d'autant plus intéressante si on considère leurs contextes d'usage. Les termes du terrorisme sont intéressants pour ce flux interrompu qui s'instaure entre les différents contextes d'usage : de la presse générale à la presse spécialisée et vice-versa ; mais aussi de la presse aux textes de loi et vice-versa. L'hypothèse, donc, que nous nous préfixons avec l'analyse de ce corpus est de vérifier le processus de formation de ces termes, pour comprendre dans quelle mesure ces termes constituent des technicisms.

Nous menons une analyse descriptive qui se fonde sur les critères de formation terminologique théorisés par Cabré (1998, 164-166), Sablayrolles (2000, 245), Altmanova, (2008, 74-76) Zanola (2021, 34-35) selon lesquels tout terme nouveau peut se former à partir d'une racine formelle, fonctionnelle et sémantique. Dans la formation par ressources formelles rentrent les processus de dérivation, composition, formation syntagmatique, troncation. Dans la formation par ressources fonctionnelles rentrent la conversion syntaxique et la lexicalisation d'une forme grammaticale. Par ressource sémantique, on considère les termes qui ont origine du lexique commun ou d'un autre domaine spécialisé, ou les termes se formant d'un élargissement/restriction du sens de base. Enfin, dans les processus de néologie sémantique rentrent aussi la formation par métaphorisation, par métonymie et l'emprunt. Les emprunts se divisent en directs et intégrés, selon le degré d'adaptation morphologique et phonétique.

¹⁶ Pour la différence entre la démarche déductive « corpus based » et la démarche inductive « corpus driven » nous renvoyons à (Tognini-Bonelli 2001).

¹⁷ *AntConc* est un logiciel d'analyse textuelle gratuit réalisé par Laurence Anthony à l'Université de Waseda, au Japon (version 3.5.8 2019).

Une sous-catégorie de l'emprunt est le calque, de nature structurelle, si l'unité n'est qu'une traduction de l'original ; de nature sémantique si l'unité acquiert une nouvelle valeur sémantique par rapport à l'unité terminologique de départ.

Pour vérifier le degré d'attestation des termes dans les dictionnaires et définir, ainsi, le statut néologique de certains termes, nous avons consulté plusieurs ressources lexicographiques : le *GDT*, *Termium Plus*, aussi bien que le *Trésor de la langue française informatisé (TLFI)* et *Le Petit Robert*. Nous avons aussi fait recours aux ressources spécialisées, comme le *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*¹⁸ et les banques de données spécialisées *Euro-Voc* (Office des publications de l'Union Européenne, n.d.) et *IATE* (European Union Terminology, n.d.) qui relèvent du domaine de la défense internationale, du point de vue juridique.

2.2. Analyse des données terminologiques : variation et néologie

Cette analyse vise à donner une première description de cette terminologie assez récente et en rapide évolution dans le domaine de la sécurité et du terrorisme internationaux. Nous fournissons une classification des termes extraits et leurs fréquences, en le divisant selon le processus formel de constitution et selon leur degré d'attestation (Tab. 1).

	Termes par Préfixation	Fréq.	Unités syntagmatiques	Fréq.
Termes lemmatisés	cyberdéfense	67		
	cyberespace	58		
	cyberattaque/s	28/42		
	cybercriminalité	13		
	cyberguerre	13		
	cybercrime/s	5/4		
	cyberactiviste	2		
	cyberarmes	2		
Néologismes	CyberCaliphate	12		
	Cybercaliphate	1		
	cyberarmée	9	commandement cyber	5
	cyberdjihad	8	crises cyber	4
	cyberpaix	6	menace cyber	2
	cybercom	3	riposte cyber	2
	cyberattentat	2	arme cyber	2
	cyber-délit	1	stress cyber	1
	cyber-Pearl Harbor	1		

Table 1. Liste des termes avec fréquence –AntConc (2019).

¹⁸ Ce glossaire a été réalisé en 2013 au sein du CICDE, Centre Interarmées de Concepts, Doctrines et Expérimentations (De Tarlé 2013).

Les données relevées peuvent être classées en deux catégories : les termes formés par préfixation et les combinaisons syntagmatiques, issues d'une lexicalisation du morphème *cyber*. Nous avons aussi distingué les termes lemmatisés dans les dictionnaires, des termes nouveaux, que nous avons classés sous l'étiquette de néologismes. Dans ce « florilège de créations cyber »¹⁹, ces termes suivent un critère de formation morphologique²⁰, associant à une base lexicale, déjà comprise dans le système sémantico-conceptuel de la langue, un morphème affixal. Cette base lexicale est, en outre, extrêmement souple, car elle permet l'ajout affixal comme préfixe ou comme une véritable lexie, après la base lexicale. Il est aussi intéressant d'observer que cette créativité est souvent liée à une exigence plutôt expressive et non seulement dénominative²¹, vue la richesse synonymique qui caractérise le monde du numérique²².

Les termes avec le plus grand nombre d'occurrences sont tous attestés dans les ressources consultées et se forment par préfixation. Le mot *cyberdéfense*, attesté dans la presse depuis 2008, constitue une science stratégique, outre qu'une véritable action *cybermilitaire* menée par un corps militaire, comme les occurrences *personnel de cyberdéfense* et *communautés militaires de cyberdéfense* le démontrent.

en place sur la plaque rennaise. Le personnel de la	cyberdéfense	et celui qui met en œuvre les systèmes d'
la Défense, la France est devenue une puissance militaire de	cyberdéfense	crédible, capable de s'engager sur un théâtre national
cet esprit et afin de créer une communauté militaire de	cyberdéfense	entre les Nations engagées dans les mêmes coalitions, la
ainsi qu'aux opérateurs d'importance vitale. Des chaires de	cyberdéfense	et cyberstratégie abritées à l'IHEDN, à Saint-Cyr,
leur expertise, qui sera très utile aux missions de la	cyberdéfense.	Le principal défi permettant de garantir nos engagements demeure
l'année, près de 400 réservistes auront intégré la réserve de	cyberdéfense.	Les étudiants des écoles d'ingénieurs sont candidats et

¹⁹ Cette expression est utilisée par Otman pour indiquer la « foule d'inventions lexicales assimilables à des néologismes » (Otman 1998, 111).

²⁰ Il s'agit, donc, de néologie formelle, qui prévoit la création d'une nouvelle forme et d'un nouveau sens par dérivation, composition et emprunt. Par contre la néologie sémantique concerne seulement le changement de sens d'une unité déjà formée (Cabré 1998, 164-165 ; Sablayrolles 2000, 245 ; Altmanova 2008, 74-76).

²¹ Le néologisme référentiel comble une lacune dénominative, tandis que le néologisme expressif donne seulement une nouvelle forme expressive à la communication (Cabré 1998, 256).

²² La Commission générale de terminologie et néologie est intervenue pour régler la synonymie dans ce domaine. Elle explique que le mot *cyber* est lié au domaine de la cybernétique, tandis que ce qui relève de la télétechnique devrait être rendu par le préfixe *télé*, le syntagme adverbial *en ligne* où l'adjectif électronique (2006, 89).

puissance prévue jusqu'à 2019 que pour constituer la réserve de	cyberdéfense.	L'objectif en matière de recrutement est non seulement
les États-Unis, qui serait catastrophique pour le monde entier.	Cyberdéfense	militaire : vers une nouvelle composante des armées Source de
d'une centaine de personnes pendant une centaine de jours.	Cyberdéfense	militaire : vers une nouvelle composante des armées Il y
du mastère spécialisé « Opération et gestion des crises dans la	cyberdéfense »,	ouvert aux personnels civils et militaires ainsi qu'aux
du mastère spécialisé « Opération et gestion des crises dans la	cyberdéfense »,	ouvert aux personnels civils et militaires ainsi qu'aux
Sherbrooke Faire face aux conflits de demain : la réserve de	cyberdéfense	Par Sébastien Pallaro, lieutenant-colonel, chef du Centre de
Les apports de l'intelligence artificielle en cybersécurité et en	cyberdéfense	Par Thierry Berthier, chaire de cyberdéfense & cybersécurité Saint-Cyr
œuvre les moyens correspondant à sa propre posture permanente de	cyberdéfense	pour défendre ses systèmes, puis au profit de l'
œuvre les moyens correspondant à sa propre posture permanente de	cyberdéfense	pour défendre ses systèmes, puis au profit de l'
plus de 1?500 personnes. L'émergence d'une communauté nationale de	cyberdéfense	s'est ainsi traduite par l'ouverture en septembre 2015
de la Défense) Lancée officiellement en mai 2016, la réserve de	cyberdéfense	a vocation à appuyer les armées et l'État
Islamique Faire face aux conflits de demain : la réserve de	cyberdéfense	Il y a 3 mois ¹ 604 vues ⁶ mn (temps de lecture)
l'affiche annonçant la première Journée de la réserve de	cyberdéfense,	le 8 octobre 2016. Le point crucial de toute forme de
Information (ANSSI) et Christian DAVIOT, conseiller stratégie à l'ANSSI	Cyberdéfense	militaire, vers une nouvelle composante des armées Par Arnaud
raison que le gouvernement français a décidé d'inscrire la	cyberdéfense	parmi les priorités stratégiques nationales. Les moyens de l'
être prêt en cas de crise majeure La Réserve de	Cyberdéfense (RCD) est destinée à renforcer les capacités de réponse
personnel de l'État, militaire ou non. La réserve de	cyberdéfense	sera composée de 4?440 personnes : 40 personnes d'active qui auront
portée par le ministère de la Défense. La réserve de	cyberdéfense :	être prêt en cas de crise majeure La Réserve

Table 2: Contextes d'usage les plus significatifs du mot cyberdéfense –AntConc (2019).

Ce mot peut aussi s'inscrire dans un processus de créativité lexicale pas forcément dénomiatif, vue l'existence de l'expression *défense numérique*. Mais il y a une différence d'usage, car, si la défense numérique est souvent liée au domaine du cyberespionnage, comme dans la collocation *légitime défense numérique*, la cyberdéfense est plutôt envisagée dans une optique militaire. En

outre, une véritable armée de cyberdéfense, chargée des actions défensives et offensives au sein du cyberspace, est attestée sous le nom de *réserve de cyberdéfense* ou sous le syntagme lexicalisé *cyberdéfense militaire*²³ (Tab. 2). Le terme *cyberspace*, attesté dans le *GDT* depuis 2005, acquiert dans notre corpus une connotation très attachée à la violence sur le Net, comme dans ces occurrences : *affrontement incontrôlé dans le cyberspace, les évolutions du cyberspace et du cyberconflit, militarisation du cyberspace* (Tab. 3).

débat entre grandes puissances sur ce sujet. La militarisation du	cyberspace	avance ainsi bien plus vite que la construction des
Hendrik Ilves : « A défaut d'un contrat social dans le	cyberspace,	ce dernier représente un univers presque purement hobbesien : un
question : le droit international des conflits armés s'applique au	cyberspace,	certes, mais comment ? Portant sur d'hypothétiques règles applicables
qui accédait à l'âge adulte et qui pensait le	cyberspace	comme un réfectoire mondial, une salle de jeux immaculée,
existence d'une cybermenace pesant sur le territoire national Le	cyberspace	constitue désormais « un champ de confrontation à part entière »,
du Président des Etats-Unis pour la sécurité dans le	cyberspace.	C'est Richard Clarke qui l'occupe. Il s'
un premier projet de rapport sur la sécurité dans le	cyberspace.	Depuis la fin de la guerre froide, le répertoire
tous les acteurs de la confiance numérique. Les évolutions du	cyberspace	et du cyberconflit Par Daniel Ventre, CESDIP (CNRS), titulaire
elles. « Le cyberterrorisme est la convergence du terrorisme et du	cyberspace« ,	expliquait Dorothy Denning devant le Congrès des Etats-Unis
informationnelle et de perturber les activités de l'adversaire. Le	cyberspace	irrigue à présent l'ensemble des activités humaines et
et ouvert. Mais, lorsque des enjeux militaires apparaissent dans le	cyberspace,	la vie civile se retrouve en première ligne. Pour
poète John Perry Barlow dans sa Déclaration d'indépendance du	cyberspace (12).	Le général Hayden moque cette vision, qui s'oppose
agit de développer une véritable stratégie pour la sécurité du	cyberspace.	Le 18 septembre 2002, la Maison Blanche a rendu public pour
la méfiance : elle empêche de penser la paix dans le	cyberspace,	là où nous en aurons besoin demain. Taïwan en
officier général à la cyberdéfense Continuum défense-sécurité dans le	cyberspace	Par Marc Watin-Augouard, centre de recherche de l'
moque cette vision, qui s'oppose à celle d'un	cyberspace	pensé comme le cinquième domaine des opérations militaires après
la défense, à « assurer la liberté d'action dans le	cyberspace	pour les Etats-Unis et leurs alliés », tout en «

²³ Le syntagme est lemmatisé dans le jargon militaire (De Tarlé 2013, *ad vocem*).

sur le cadre juridique international applicable aux confrontations dans le	cyberespace.	Publié en 2013, le Manuel de Tallinn tente de répondre
de Recherche de l'armée de l'Air Militarisée du	cyberespace :	quels défis ? Par Stanislas de Maupeou, directeur stratégie et
hui (13). » Ni zone militarisée ni salle de jeux immaculée, le	cyberespace	reste très marqué par ces conceptions opposées : les conflits
le métro de Séoul... témoignent d'une utilisation planifiée du	cyberespace,	soit pour porter un message politique (attaque contre le
aux attaques informatiques, et de mener des offensives dans le	cyberespace,	sous l'autorité du Strategic Command. Basé à Fort

Table 3: Contextes d'usage les plus significatifs du mot cyberespace –AntConc (2019).

En ce qui concerne le terme *cyberattaque*, dont les premières attestations remontent au lendemain des attaques du 11 septembre, il faut préciser qu'il est plus fréquent au pluriel, avec des collocations métaphoriques intéressantes : *lancer des cyberattaques* et *orchestrer des cyberattaques*. Le terme *cybercriminalité*, attesté dans le *GDT* depuis 2009, se présente comme un synonyme de *cyberdélinquance*, malgré la différence juridique entre criminalité et délinquance. Comme l'analyse en contexte le démontre, il s'agit d'un hypéronymes qui inclut plusieurs actes de violence de différentes natures, comme la cyberguerre ou le cyberterrorisme. Le cyberterrorisme est défini, dans notre corpus, comme *une menace criminelle nouvelle liée à l'usage des nouvelles technologies*. La cyberguerre ne désigne pas seulement tout conflit se déclenchant sur le Net, elle fait aussi référence aux nouvelles techniques de guerre, comme celles de nuire aux flux financiers et aux intérêts des banques et du pouvoir, qui peuvent provoquer une véritable *cyberguerre mondiale*. Le terme *cyberactiviste*, présentant deux occurrences au pluriel, est un dérivé du terme *cyberactivisme*. La définition du *GDT* renvoie à toute « action visée à perturber des sites Web et des réseaux informatiques, dans le but de défendre une cause politique et sociale » ; ainsi les cyberactivistes seraient plutôt liés à des groupes ayant des fonctions de cyberdéfense : tel est le cas des cyberactivistes du groupe *Anonymous*, engagé contre les djihadistes, à la suite de l'attaque à *Charlie Hebdo* en 2015.

Pour les termes nouveaux, qui ne sont pas attestés dans les ressources terminographiques consultées, une première catégorie inclut les mots formés par dérivation, avec l'ajout du préfixe *cyber-* à une base lexicale. Dans ce cas, les termes avec le plus grand nombre d'occurrences dans la dernière décennie sont : *CyberCaliphate*, *cyberdjihad*, *cyberarmée*. Le *cyberdjihad* est un concept très récent qui atteste l'action numérique du Califat djihadiste, apparu dans la presse en 2010 à propos d'une *menace pernicieuse* de cyberdjihad. Ce mot se forme par préfixation, ajoutant *cyber* au mot *djihad*, emprunté à l'arabe attesté depuis 2009 dans le *GDT*. L'usage médiatique du mot, dont l'intention est d'attirer l'attention du public, est confirmé par des expressions métaphoriques,

comme *les cancrs du cyber-djihad*. Ce dernier renvoie aussi au mot *CyberCaliphate*, apparu dans la presse en 2015 pour traiter du piratage de *TV5 Monde*. Ce terme, emprunté à l'arabe *khilāfa*, présente une graphie anglaise, même s'il est lemmatisé en français sous la forme de *califat* dans *TLFI*, désignant et la juridiction du calife, et par métonymie, la durée et le territoire du gouvernement d'un calife. Dans notre corpus, il est employé en tant que nom propre, dans l'occurrence *le groupe islamiste CyberCaliphate*, à l'occasion du piratage du site de la chaîne francophone *TV5 Monde*. Il existe aussi une occurrence en tant qu'emprunt adapté et lexicalisé : *un mystérieux cybercaliphate*. Le terme *cyberattentat* est spécifique du domaine du terrorisme, vu qu'il n'a que deux occurrences dans la partie spécialisée du corpus ; en revanche l'hyperonyme *cyberattaque* est plus utilisé. Le terme *cybercom* constitue un cas d'emprunt à l'anglais sur le modèle du *USCyberCom*, (United States Cyber Command), fondé en juin 2009 par le Département de la défense américaine. Il se constitue, donc, à partir d'une apocope du mot *command* en anglais et du mot *commandement* en français. Il apparaît aussi dans une forme lexicalisée pour indiquer la création d'un *commandement des actions cyber* en France : « Ce *cybercom* pourra mettre en œuvre des unités combattantes, qui pourront agir en cas d'attaque grave ». En ce qui concerne le terme *cyberarmée*, il faut reconnaître deux acceptions antinomiques : la première, datant de 2010 pour indiquer un groupe de pirates informatiques iraniens, chargé de la répression médiatique ; la deuxième datant de 2012 pour indiquer une *armée de cyberdéfenseurs*, définie comme une quatrième force au service de l'état, après la terre, l'air et la mer. Le concept de *cyberpaix* apparaît sur *Le Monde* depuis l'année 2010, s'opposant à la *cyberguerre*. L'occurrence *néologisme de cyberpaix* permet de définir, de façon métalinguistique, le caractère nouveau de ce terme. Pour *cyber-délit*, on relève une seule occurrence dans la sous-partie spécialisée du corpus. Le terme est répandu surtout dans le domaine du droit informatique et il est attesté soit avec le trait d'union, soit sans lien graphique, dans la forme syntagmatique *cyber délit*. On peut penser que l'instabilité formelle du terme est due à sa souplesse, comme le démontrent les nombreuses variantes extraites : *les délits de la cybercriminalité*, *le délit informatique* ou *le délit télématique*. Mais le terme *cybercrime*²⁴ est beaucoup plus affirmé dans notre corpus et il est utilisé sans considérer la différence entre les termes juridiques *crime* et *délit*²⁵. Enfin, la construction au sens figuré *cyber-Pearl Harbour* révèle un trait typique du style journalistique qui tend à créer des effets à la fois métaphoriques et

²⁴ Il ne constitue pas un néologisme, il est lemmatisé dans *Iate* et *Eurovoc*, ayant comme synonyme le syntagme *crime informatique*. (Office des publications de l'Union Européenne, n.d., *ad vocem*) ; (European Union Terminology, n.d., *ad vocem*).

²⁵ Le crime est une infraction pénale, punie par une peine criminelle, tandis que le délit est un fait intentionnel qui engage la responsabilité civile de son auteur (Gouvernement du Canada, n.d., *ad vocem*).

hyperboliques, en matière de cyberdéfense. *Le cyber-Pearl Harbour* est une métaphore des attaques massives, outre que le maximum d'un climax allant des agressions numériques, des actions d'espionnage, de manipulation ou de sabotage à la destruction massive, face auxquelles il est nécessaire de développer une certaine *cyberrésilience*²⁶.

D'autres termes peuvent rentrer dans ce que Sablayrolles définit comme néologie combinatoire²⁷, s'agissant de formes syntagmatiques constituées d'un lexème suivi de *cyber*.

sans emploi de la force armée. En résumé, l'arme	cyber	est une arme à part entière, qui fait partie
et large, et par sa complexité d'emploi, l'arme	cyber	impose une refonte importante de nos schémas de planification
démultiplier l'action des forces armées en cas de crise	cyber	majeure. Il s'agit de réunir les talents, les
Le Drian, a annoncé la création du Commandement des opérations	cyber,	concrétisant ce nouvel enjeu. Les missions La nouvelle organisation
diverses attaques que vous détectez, comment appréciez-vous les menaces	cyber ?	Il faut d'abord prendre la précaution de bien
qui existe lors de ces attaques, une sorte de stress	cyber »,	explique Charles Préaux. « On ne laisse pas un homme
de l'attaque informatique. « La riposte ne sera pas nécessairement	cyber »	David Martinon, ambassadeur de France pour la cyberdiplomatie et

Table 4. Contextes d'usage les plus significatifs du mot *cyber* postposé –AntConc (2019).

Ces syntagmes se caractérisent par un degré de figement variable, tendant vers des syntagmes polylexicaux libres : tel est le cas de *commandement cyber*, présenté aussi dans l'occurrence *commandement d'opérations cyber*, qui permet donc l'introduction de nouveaux éléments à l'intérieur du syntagme *commandement cyber*. L'emploi de *cyber* postposé engendre une grande richesse lexicale ; deux autres exemples sont les syntagmes *menace cyber*, *menace d'origine cyber*. Ce dernier nous révèle que le substantif *menace* ne constitue pas une simple nominalisation du verbe *menacer*, qui a pour objet le cyberspace, dans le sens de *menacer le cyber*, mais il s'agit plutôt d'une menace venant du cyber. Derrière le mot *cyber* se cache souvent une ellipse : tel est le cas des occurrences *phénomènes cyber*, *crises cyber*, dont l'ellipse de la préposition *sur* ne rend pas moins transparent l'idée que ces phénomènes se passent dans le cyberspace.

²⁶ La cyber résilience est « la capacité d'un système d'information à résister à une cyberattaque et à revenir à son état initial après l'incident » (De Tarlé 2013, *ad vocem*).

²⁷ La néologie combinatoire se caractérise tout d'abord par une association inattendue de plusieurs lexies, avec un changement des fonctions syntaxiques traditionnelles (Sablayrolles 2011, 47).

Souvent la postposition cause un changement du signifié; si la *cyberarme*²⁸ constitue un danger, une arme de la cyberguerre, comme dans les occurrences *les cyberarmes sont perturbatrices et non destructives* et *virus Stuxnet, cyber arme, l'arme cyber* est plutôt une métaphore. Cette occurrence se réfère à la défense et indique que le cyberespace est un instrument puissant au service de tout commandement militaire : « l'arme cyber impose une refonte importante de nos schémas de planification et de conduite, afin d'en tirer le meilleur bénéfice ». Tout aspect de la vie est touché par le cyber : l'ampleur du problème du cyberterrorisme se fait aussi ressentir comme une menace physique où « tous les sens humains sont inopérants », d'où dérive l'usage créatif du syntagme *stress cyber*. Le cas de « riposte qui ne sera pas nécessairement cyber » révèle, enfin, une lexicalisation du mot *cyber*, comme synonyme de l'adjectif *numérique*²⁹ (Tab. 4).

3. Conclusions

Pour conclure, il faut tout d'abord reconnaître la créativité terminologique relevant du préfixe cyber- que Tournier définit comme spécifique de la communication de masse : il est l'un des formants « communicationnels », appartenant au « discours branché » (Tournier 2002, 131-138). À ce propos, nous n'avons pas retrouvé une différence significative, en termes de richesse terminologique, entre la presse générale et la presse spécialisée. Il faut aussi reconnaître que les termes suivent un processus en diachronie qui va du danger (cyberguerre, cybercriminalité), en passant par des actes concrets (cyberattaques, cyberactivistes), pour conclure avec des termes envisagés comme réaction (cyberpaix, stress cyber).

Le morphème cyber présente un statut hybride : il peut être considéré comme un préfixe, comme un morphème lexical, et par un processus de lexicalisation, comme un adjectif. Cela explique aussi la grande variation dans le processus de formation, soit formelle que sémantique, de nouveaux termes dans ce domaine. En outre, il semble que l'usage de l'emprunt intégré soit plus fréquent que l'emprunt direct. Il est intéressant, enfin, d'observer que le domaine se prête à des usages métaphoriques, dont le principal objectif est de créer une relation empathique avec le lecteur.

Ce domaine se caractérise, ainsi, par une souplesse et une variété linguistiques, où l'échange entre langue commune et langage sectoriel semble sans fin, dans notre cas aussi entre presse spécialisée et générale. Les mots du terrorisme s'articulant dans des unités terminologiques complexes polyrématisques

²⁸ Le terme *cyberarme* est attesté dans *Termium Plus* à partir de 2013 ; la fiche terminologique propose aussi le syntagme *arme cybernétique*.

²⁹ Dans les cas ici analysés, *cyber* est plutôt un synonyme de *cyberespace*. Il est plus fréquent dans le sens de *cyberculture* : *communauté cyber, objets cyber, voyage cyber* (Ozman 1998, 98).

ou donnant lieu à de nouveaux mots, par des mécanismes morphologiques et sémantiques récurrents constituent des technicisms, voire des technicisms de dictionnaire. De même, certains termes acquièrent une vitalité parlée et une connotation émotive, s'approchant plutôt des technicisms de discours³⁰.

Références bibliographiques

- Altmanova, Jana. 2008. *Néologismes et créativité lexicale du français contemporain dans les dictionnaires bilingues français-italien*. Fasano-Paris : Schena-Alain Baudry.
- Arpagian, Nicolas. 2010. *La cybersécurité*. Paris : PUF.
- Blais, Alexandre. 2004. *Tout savoir sur le terrorisme*, Montréal : Les Éditions des Intouchables.
- Cabré, Maria-Teresa. 1998. *La terminologie : théorie, méthode et application*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Centrella, Maria. 2012. *Le vocabulaire de l'informatique. De la norme à l'usage*, Paris : Hermann.
- Chaliand, Gérard. 2015. "Le jihadisme à l'heure de Daech." Dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech*, sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin, 643-64. Paris : Bayard.
- Chaliand, Gérard, et Arnaud Blin. 2015a. "De 1968 à l'islamisme radical." Dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech*, sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin, 291-340. Paris : Bayard.
- Chaliand, Gérard, et Arnaud Blin. 2015b. "L'invention de la terreur moderne." Dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech*, sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin, 127-50. Paris : Bayard.
- Commission générale de terminologie et de néologie, *Vocabulaire de la défense*, 2006.
- Condamines, Anne. 2003. "Sémantique et corpus spécialisés : constitution de bases de connaissances terminologiques." Habilitation à diriger des recherches, Université de Toulouse Le Mirail.
- Desbois, Henri. 2011. "Le cyberspace, retour sur un imaginaire géographique." *Carnets de géographes 2*. www.carnetsdegeographes.org.

³⁰ Nous faisons référence ici au concept de reconnaissance et de perception du technicisme, en passant des termes rigoureusement techniques aux termes qui entrent dans le lexique commun. Selon Gualdo (2007, 47), le spécialiste aperçoit un technicisme à partir de ses caractéristiques formelles, dont le processus de formation et l'analysabilité morphologique du terme. Le parlant commun, par contre, aperçoit le technicisme à partir de la connotation sémantique et la transparence sémantique en contexte d'usage qu'on attribue au terme.

- De Tarlé, Arnaud, sous la direction de. 2013. *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*. <https://www.defense.gouv.fr/ema/centre-interarmees-conceptes-doctrines-experimentations-cicde-0>.
- European Union Terminology. "IATE." Consulté le 10 juillet 2022, <https://iate.europa.eu/home>.
- Gaudin, François. 2003. *Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*. Bruxelles : Editions Duculot.
- Gouvernement du Canada. n.d. "Termium Plus." Consulté le 10 juillet 2022. <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>.
- Gualdo, Riccardo. 2007. "Punti di vista su terminologia e lingua comune." In *Terminologie specialistiche e tipologia testuali. Prospettive interlinguistiche*, a cura di Maria Teresa Zanola, 43-63. Milano: Università Cattolica del Sacro Cuore.
- Igwe, Chidi Nnamdi. 2005. "Pour une méthodologie du développement de la terminologie du terrorisme." *Translation Directory*, Canada: Dalhousie University Halifax. <http://www.translationdirectory.com/article785.htm>.
- Igwe, Chidi Nnamdi. 2007. "Emprunt comme procédé d'enrichissement de la terminologie du terrorisme." *Revue de l'Université de Moncton*, 189-205. <https://doi.org/10.7202/017715ar>.
- Igwe, Chidi Nnamdi. 2009. "Analyse socioterminologique, morphologique, lexicologique et sémantique de la terminologie du terrorisme." Thèse de Doctorat, Canada : Dalhousie University Halifax.
- Igwe, Chidi Nnamdi. 2012. "Aspect ontologique de la théorie onomasiologique et sémasiologique de la terminologie : études du vocabulaire du terrorisme." *La banque des mots*, no. 83 : 24-39.
- Jagwanth, Saras, et Friedrich Soltau. 2002. "Le Terrorisme et les Droits de L'Homme en Afrique." Dans *Le Terrorisme et les Droits de L'Homme en Afrique*, sous la direction de Jakkie Cilliers et Kathryn Sturman, 17-26. <http://www.iss.co.za/PUBS/MONOGRAPHS/No74French/Chap2.html>.
- L'Homme, Marie-Claude, Claudine Bodson, et Renata Stella Valente. 1999. "Recherche terminographique semi-automatisée en veille terminologique : expérimentation dans le domaine médical." Dans *Terminologies nouvelles* 20 : 25-36.
- Le Monde. 2000. " Crainte d'un « cyberterrorisme »." 17 mai 2000. http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/05/17/crainte-d-un-cyberterrorisme_3621099_1819218.html.
- Mandard, Stéphane. 2000. "Cybercrime, que fait la police ?". *Monde*, 10 mai 2000. http://www.lemonde.fr/archives/article/2000/05/08/cybercrime-que-fait-la-police_58369_1819218.html.

- Meyer Ingrid, et Kristen Mackintosh. 2000. "L'étirement du sens terminologique : aperçu du phénomène de la déterminologisation." Dans *Le sens en terminologie*, sous la direction de Henri Bejoint et Philippe Thoiron, 198-217. Lyon : Presses Universitaires Lyon.
- Migaux, Philippe. 2004. "Les racines de l'islamisme radical." Dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Daech*, sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin, 341-420. Paris : Bayard.
- Office des publications de l'Union Européenne. "Eurovoc." Consulté le 10 juillet 2022. <http://eurovoc.europa.eu/>.
- Otman, Gabriel. 1998. *Les mots de la cyberculture*. Luçon : Editions Belin.
- Paquin, Annie. 2006. "Étude de la néologie dans la terminologie du terrorisme avant et après septembre 2001 : une approche lexicométrique." Thèse de mémoire, Université de Montréal.
- Raus, Rachele. 2001. "Productivité de cyber et hyper dans le lexique français d'Internet." *La linguistique* 37 (2) : 71-83.
- Rey, Alain, sous la direction de. 1998. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Rey, Alain, sous la direction de. 2005. *Dictionnaire culturel en langue française*. Paris : Le Robert.
- Sablayrolles, Jean-François. 2000. *La néologie en français contemporain. Examen de concept et analyse de productions néologiques récentes*. Paris : Champion.
- Sablayrolles, Jean-François. 2011. "De la « néologie syntaxique » à la néologie combinatoire." *Langages*, no. 3 : 39-50.
- Slodzian, Monique, et Mathieu Valette. 2009. "Du thème au terme. Emergence et lexicalisation des connaissances." TIA09 Workshop1 : «Du thème au terme. Emergence et lexicalisation des connaissances» Toulouse, France, November 20, 2009. <http://ceur-ws.org/Vol-579/>.
- Tognini-Bonelli, Elena. 2001. *Corpus Linguistics at Work*. Amsterdam-Philadelphia: John Benjamins.
- Tournier, Maurice. 2002. "Préfixes branchés de la communication." *Mots. Les langages du politique* 68 : 131-38.
- Vidal, Par Ian, Agathe Bonamour, Alexandre Gavard, Mégane Tafforeau, et Eric Quillier. 2015. "Daesh : Les stratégies du terrorisme « 2.0 »." Salle 421. <https://salle421.eu/2015/10/20/daesh-les-strategies-du-terrorisme-2-0/>.
- Zanola, Maria Teresa. 2021. *Che cos'è la terminologia*. Roma: Carocci Editore.